Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_128-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 08 décembre 2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2025-128

En exercice : 30
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 1
Pouvoirs : 4
Nombre de votes : 29

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 décembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 28 novembre 2025.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (E – A donné pouvoir à Roland HERCOUËT), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (P), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (E), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (E - – A donné pouvoir à Murielle DOUTÉ-BOUTON), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (E – A donné pouvoir à Michel DUAULT), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P – A donné pouvoir à Ange PRIOUL)

Secrétaire de séance : Chantal PERSAIS

EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT-THURIAL AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_128-DE

Vu *le code de la commande publique, notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-8*
Vu *la délibération du conseil communautaire n°2024-114 du 9 décembre 2024 autorisant Monsieur le Président à signer tous les avenants de transfert des contrats dans le cadre du transfert au 1er janvier 2025 de la compétence assainissement collectif des eaux usées*
Vu *la notification du marché d'extension de la station d'épuration de Saint-Thurial à 2 400 EH en date du 14 octobre 2024*
Vu *l'avenant n°1 de transfert du marché d'extension de la station d'épuration de Saint-Thurial en date du 17 mars 2025 à Brocéliande Communauté suite à la prise de compétence en assainissement collectif au 1er janvier 2025,*
Vu *le projet d'avenant n°2 pour le remplacement d'une passerelle au-dessus de l'épaississeur de boues corrodée par les émissions d'H2S et la modification sur 28 ml du réseau d'arrivée dans la station pour avoir une pente suffisante au regard du fil d'eau,*

Monsieur le Vice-Président en charge du Patrimoine, de la mutualisation , du grand et petit cycles de l'eau rappelle les travaux en cours d'extension de la station d'épuration de Saint-Thurial. L'objet du marché, outre la construction de nouveaux ouvrages pour atteindre une capacité nominale de 2400 EH, prévoit également la modification des ouvrages et équipements existants conservés permettant d'assurer les performances requises.
Or, il a été constaté une usure importante de la passerelle en acier galvanisée au-dessus de l'épaississeur de boues. Elle a été rongée par l'hydrogène sulfuré (H2S) qui se dégage des boues stockées. Aujourd'hui, cette passerelle présente un risque de sécurité de l'exploitant, il est nécessaire de la remplacer.

Le montant pour la fourniture et la pose de la nouvelle passerelle en matériaux non corrodable (Aluminium) compatible avec le risque d'émission d'H2S par les boues stockées de l'épaississeur s'élève à 14 926,00 € HT.

Ensuite la cote du fil d'eau d'arrivée des effluents bruts indiquée sur le plan topographique de la station d'épuration est erronée. Un écart d'environ 30 cm est constaté entre la cote du plan topographique transmis au groupement et le relevé sur site. Pour éviter l'approfondissement des ouvrages, qui viennent d'être réalisés (bassin tampon et poste de relevage), il est proposé de modifier le réseau d'arrivée dans la station d'épuration sur 28 mL. Cela permettrait un écoulement avec une pente suffisante, limitant le phénomène de mise en charge.

La plus-value de la modification de la canalisation d'entrée des eaux usées de la station s'élève à 7 010,00 € HT.

Il est donc proposé la passation d'un avenant n°2 au marché de travaux d'extension de la station d'épuration de Saint-Thurial, pour un montant en plus-value de 21 936 € HT. Le montant total du marché initial de 1 784 103 € HT serait modifié à 1 806 039 € HT après avenant n°2, soit une augmentation totale de 1.23 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché de travaux d'extension de la station d'épuration de Saint-Thurial, aux conditions exposées ci-dessus.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 10 décembre 2025,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ